



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIETE  
KIDSHACKER POUR L'ORGANISATION DE  
STAGES POUR LES 11/15 ANS DURANT LES  
VACANCES DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

**DÉCISION N° DM-24-367  
EN DATE DU 06 NOVEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-24-332 en date du 30 septembre 2024 autorisant la signature de la convention avec la société KISHAKER, pour l'organisation de stages durant les vacances scolaires ;

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de maintenir l'offre de stages aux jeunes vincennois, âgés de 11 à 15 ans, durant les vacances scolaires ;

**CONSIDÉRANT** la modification de la programmation des stages ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de la société KIDSHAKER répond aux attentes de la ville de Vincennes ;

## D É C I D E

**D'ANNULER** la précédente convention conclue avec la société KIDSHAKER pour l'organisation de stages pour les 11/15 ans durant les vacances de l'année scolaire 2024/2025 ;

**DE SIGNER** une nouvelle convention avec la société KIDSHAKER, sise 135 avenue du Général-de-Gaulle à Le Perreux-sur-Marne (94170), représentée par Madame Elise BALLEET en sa qualité de directrice générale adjointe, pour l'organisation de dix stages pour les jeunes vincennois âgés de 11/15 ans, durant les vacances scolaires sur la période allant du 28 octobre 2024 au 1<sup>er</sup> août 2025, pour le montant maximum de 14 434.20 € TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

**Signé**

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241106-lmc1H12559H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 06/11/2024  
Date de Publication : 06/11/2024